

HYPOTHÈSES DE RÉFÉRENCE POUR LES CALCULS CONCERNANT LES DÉPÔTS RELATIFS À L'ASSURANCE DES VOITURES DE TOURISME (À TITRE D'INFORMATION)

Pour aider les assureurs, nous indiquons ci-après les hypothèses de référence. À noter que ces données sont mises à jour tous les ans. Il importe donc de se reporter aux hypothèses les plus récentes.

Voici les hypothèses pour les éléments suivants :

1. Tendance des sinistres

Les tendances projetées des sinistres doivent prendre en compte les modifications des coûts des sinistres prévues pour la période future. Sous réserve des remarques formulées ci-dessous, la CSFO considère généralement comme raisonnables les fourchettes de pourcentages suivantes pour les tendances projetées des sinistres, tendances fondées sur les données AIX du BAC en date du 30 juin 2002 pour les assurances pour véhicules de tourisme, ainsi que sur un examen de dépôts récents. La CSFO vérifie également si la tendance globale des sinistres, pour toutes les garanties combinées, se situe dans une fourchette de pourcentages raisonnable.

Garantie	Tendances des sinistres projetées (le 30 juin 2002)
Responsabilité civile - dommages corporels	6,8 % – 7,6 %
Indemnisation directe - dommages matériels	2,5 % – 4,1 %
Indemnités d'accident	8,2 % – 12,2 %
Collision	3,4 % – 4,0 %
Risques multiples	0,4 % – 1,2 %

À noter que les tendances des sinistres indiquées ci-dessus sont données à titre de référence uniquement. On s'attend à ce que les compagnies fournissent leur propre analyse à l'appui des facteurs de tendance des sinistres choisis.

2. Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres servant au calcul de la modification de taux indiquée doit tenir compte de la conjoncture économique actuelle ainsi que du ratio de levier financier de la compagnie. Dans les *Notes techniques* de 1996, la CSFO avait jugé qu'un rendement après impôt de 12 % sur les capitaux propres était raisonnable pour la plupart des compagnies. Depuis lors, les taux d'intérêt ont considérablement chuté. Par conséquent, la CSFO est en train de réexaminer l'hypothèse du rendement des capitaux propres. L'hypothèse du rendement des capitaux propres sera réexaminée afin de déterminer la méthodologie, le taux et l'utilisation appropriés.

3. Réserve pour frais

Il est peu probable que la CSFO approuve un dépôt qui transférerait aux consommateurs une réserve pour frais qui est nettement supérieure à la moyenne du marché. En 2001, la moyenne des frais pour le marché, hormis les frais de règlement de sinistre, était de 25,6 % des primes perçues pour le domaine de l'assurance-automobile en Ontario. La CSFO passe en revue et élabore les moyennes des frais par type de circuit de distribution.

4. Taux d'imposition des sociétés en Ontario

Selon les prévisions, les taux d'imposition des sociétés en Ontario pour les exercices 2003 et 2004 sont respectivement de 36,6 % et 33,1 %.